



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Inondations dans la vallée du Gier

Question au Gouvernement n° 81

Texte de la question

INONDATIONS DANS LA VALLÉE DU GIER

Mme la présidente . La parole est à M. Emmanuel Mandon.

M. Emmanuel Mandon . Ma question concerne les très graves inondations de jeudi dernier. En quelques minutes, des dizaines de communes de Haute-Loire, d'Ardèche, de la Loire et du Rhône sont passées en alerte rouge, submergées par des crues extrêmes. Les eaux transformées en torrents de boue ont dépassé par endroits tous les niveaux connus de mémoire d'homme. La France a découvert, stupéfaite, des images d'apocalypse dans la vallée du Gier : l'autoroute sous les eaux, la voie ferrée coupée, le centre-ville de Rive-de-Gier dévasté, ou encore Givors – chez notre collègue Jean-Luc Fugit, que j'associe à cette question – et sa zone commerciale inondée.

Bien sûr, à l'heure du premier bilan, nous nous réjouissons de ne pas déplorer de victimes. Je tiens à saluer la solidarité des habitants et l'action efficace des services publics qui a permis d'éviter le pire. Toutefois, le bilan des dégâts matériels est dramatique pour les commerçants, les agriculteurs et les habitants, parmi lesquels certains ont tout perdu, pour les communes dont les équipements ont été endommagés, sans parler des fortes perturbations des transports entre Givors et Saint-Étienne, qui nous rappellent la fragilité de nos infrastructures.

Madame la ministre du climat et de la prévention des risques, il va falloir tirer très vite les leçons de cette crue et agir. Au-delà de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour ces communes, quel accompagnement des sinistrés prévoyez-vous face à la complexité des procédures d'indemnisation ? Comment mieux prévenir et mieux protéger les populations, notamment dans la vallée du Gier ? Bref, quelle est notre capacité collective d'adaptation au risque dans ce contexte de changement climatique ? Nul doute que rien ne sera possible sans moyens à la hauteur des enjeux. Je vous remercie d'avance de vos réponses attendues par nos élus et par nos concitoyens qui sont en première ligne. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Dem. – M. Sylvain Maillard applaudit également.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques.

Mme Agnès Pannier-Runacher, *ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques* . Je veux tout d'abord exprimer de nouveau notre soutien, au nom du Gouvernement, à tous nos concitoyens affectés, mais aussi à tous ceux qui ont été à leurs côtés, parlementaires, comme vous ou Jean-Luc Fugit, que vous avez mentionné et dont la circonscription a été particulièrement touchée. J'ai également une pensée pour tous les élus locaux qui étaient sur le terrain, sans compter leurs heures. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem, ainsi que sur quelques bancs des groupes EPR, DR et Hor.*) Je pense évidemment aussi aux pompiers et aux forces de secours ; lorsque je me suis rendue sur place, tous m'ont dit quel travail

remarquable ils avaient accompli ; eux non plus n'ont pas compté leurs heures et ils ont évité le pire, à savoir des décès ou des blessés graves.

Nous allons donc agir. Agir, c'est d'abord instruire le dossier de catastrophe naturelle. S'agissant des épisodes que vous avez mentionnés, l'analyse ne devrait pas prendre beaucoup de temps. Vous savez que le ministère de l'intérieur prévoit de déclarer l'état de catastrophe naturelle dans les prochains jours. Ensuite, Catherine Vautrin et moi-même lancerons les missions d'inspection pour évaluer les dégâts. En effet, ce processus est nécessaire pour déclencher l'octroi de la dotation de solidarité aux collectivités locales touchées par des épisodes climatiques.

Mme Émilie Bonivard . Il faut payer maintenant ! Il ne faut pas attendre !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre . Agir, c'est encore, comme l'a fait Antoine Armand, mobiliser le secteur des assurances pour s'assurer qu'elles interviennent rapidement, déclenchent les expertises et apportent le plus vite possible les réponses aux sinistrés qui veulent faire jouer leur assurance. Voilà ce que nous faisons dans l'immédiat.

Puis il va falloir construire l'après : reconstruire de façon à mieux faire face à des risques dont on constate que l'ampleur augmente. C'est tout l'enjeu de l'adaptation au changement climatique : mieux prévoir, mieux construire, mieux se protéger ; développer une culture du risque. C'est ce que nous déploierons grâce au plan national d'adaptation au changement climatique que nous annoncerons dans les prochains jours.
(Applaudissements sur quelques bancs du groupe Dem.)

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Mandon](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 81

Rubrique : Catastrophes naturelles

Ministère interrogé : Transition écologique, énergie, climat et prévention des risques

Ministère attributaire : Transition écologique, énergie, climat et prévention des risques

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 23 octobre 2024